

OCCUPATION MILITAIRE ET DÉSENGAGEMENT DE L'OUGANDA DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Enjeux et implications dans les conflits armés en Ituri.

Par Agenonga Chober et Bahinduka Besisa

(Le premier prépare un Doctorat en Relations internationales de l'Université de Kisangani et le second prépare un DEA dans la même filière)

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Les violents conflits armés qui avaient secoué l'ancien district congolais de l'Ituri remontent en 1999, période marquée par l'occupation armée d'une partie du territoire de la République Démocratique du Congo (RDC) par les troupes ougandaises. À l'issue d'un accord de désengagement signé à Luanda (Angola) en 2002 par Kampala et Kinshasa, les troupes ougandaises accusées à tort ou à raison d'instrumentaliser ces conflits, se sont retirées du sol congolais, un évènement qui, théoriquement, devrait signer la fin de la guerre dans ce pays et le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones jadis sous le contrôle rebelle, en l'occurrence l'Ituri.

Cette note d'analyse s'emploie à diagnostiquer l'incidence du retrait de ces troupes sur les conflits qui mettaient aux prises les communautés Hema et Lendu. Dans une approche géopolitique, cette analyse met en lumière les implications et les enjeux de ce retrait dans la persistance ou dans l'arrêt des violences. Et ce, en vue de clarifier les moyens dont les acteurs disposaient, leur mode opératoire ainsi que les alliances et/ou complicités extérieures dont ils bénéficiaient.

The violent armed conflicts that had shaken the former Congolese district of the Ituri go back up in 1999, period marked by the military occupation of a part of the territory of the Democratic Republic of Congo (DRC) by the Ugandan troops. At the end of an agreement of disengagement signed in Luanda (Angola) in 2002 by Kampala and Kinshasa, the Ugandan troops accused rightly or wrongly of these conflicts, retired of the Congolese soil, an event that, theoretically, should sign the end of the war previously in this country and the restoration of the authority of the state in the zones under the rebel control, in this case the Ituri.

This note of analysis uses itself to diagnose the impact of the withdrawal of these troops on the conflicts that put to the holds the Hema communities and Lendus. In an approach geopolitics, this analysis puts in light the implications and the stakes of this withdrawal in the persistence or in the stop of the violence. And that, in order to clarify the means whose actors arranged, their operative fashion as well as the alliances and/or outside complicities of which they benefitted.

Mots clés/keywords: RDC, Ouganda, Ituri, disengagement, conflits, groupes armés, UPDF/DRC, Uganda, Ituri, withdrawal, conflit, armed groups.

I. De l'occupation militaire de la RDC par l'Ouganda

La RDC a connu deux guerres successives dans lesquelles l'Ouganda était militairement impliqué. La première guerre est celle déclenchée en 1996 et qui avait débouché en mai 1997, sur l'éviction du président Mobutu au pouvoir depuis 32 ans. L'Ouganda s'était, durant cette guerre, caché derrière une pseudo-rébellion de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) avec comme leader Laurent-Désiré Kabila pour atteindre ses propres objectifs et ceux de ses mentors occidentaux.

Progressivement, il s'est observé une rupture de la lune du miel entre l'AFDL et ses alliés ougandais et rwandais, entraînant le renvoi pur et simple de leurs troupes le 27 juillet 1998 dans leur pays respectif suivi du déclenchement d'une nouvelle guerre, le 2 août 1998 contre le régime de Laurent-Désiré Kabila.

Pourquoi ce nouveau retournement entre les alliés du hier ? En effet, l'Ouganda et le Rwanda n'avaient pas accepté d'avaler les couleuvres pour la bonne et simple raison que, la rupture brutale de l'alliance était la preuve manifeste de l'ingratitude de l'AFDL qui aurait torpillé un accord occulte signé à Lemera, une localité de la province congolaise du Sud-Kivu mais dont le contenu n'a jamais été révélé.

Selon certaines indiscretions, à l'issue de l'accord susmentionné, l'AFDL aurait accepté de céder une partie du territoire congolais à ses alliés rwandais et ougandais en cas de victoire militaire et de leur accorder la mainmise sur cette partie du pays très riche en ressources naturelles. Ce conciliabule qui s'est révélé un véritable marché des dupes sera à la base de la recomposition des alliances, d'autant plus que, les alliés du hier deviendront les ennemis de demain.

Ce revirement paraît, à bien des égards, comme une expédition punitive organisée par le Rwanda et l'Ouganda contre le régime de Laurent-Désiré. Cette date marquera le début d'une nouvelle guerre ou « d'une guerre d'agression » qui se révélera la plus longue voire la plus meurtrière soutenue par la coalition ougando-rwandaise en vue de renverser leur ancien pion, Laurent-Désiré Kabila du pouvoir.

Cette guerre mobilisera plusieurs puissances africaines et non africaines, valant ainsi le qualificatif de la « guerre mondiale africaine ». Durant cette guerre, il s'était développé dans les zones sous occupation rebelle, une enclave guerre due au foisonnement des groupes armés rivaux, montés les uns contre les autres par leurs mentors. C'était notamment en Ituri, une région qui avait particulièrement enregistré des milices à caractère tribal qui le mettront en feu et en sang, au point d'attirer la mobilisation une riposte de la communauté internationale.

Avant de comprendre les enjeux, les implications et les conséquences qui en découleront, nous proposons avant tout le commentaire sur la guerre d'occupation en RDC dont l'Ouganda était l'un des acteurs importants. C'est dans le point suivant que cet éclairage est donné.

I.1. Facteurs et enjeux de l'intervention militaire ougandaise en RDC

Pourquoi l'Ouganda était-il intervenu militairement en RDC pour la énième fois ? En d'autres termes, quels sont les facteurs qui ont été à la base de l'intervention militaire sur le sol congolais ? Pour tenter de répondre à ces préoccupations, nous nous proposons d'examiner les facteurs politico-sécuritaires, géopolitiques et économiques ayant servi d'éléments déclencheurs de cette guerre d'occupation.

I.1.1. Facteurs politico-sécuritaires

Comme l'a souligné l'anthropologue Gérard Prunier¹, certaines considérations sécuritaires ont aussi joué un rôle dans l'intervention militaire ougandaise en RDC. Cependant, il faut souligner qu'avant l'intervention militaire de ce pays en RDC d'abord à travers le soutien apporté à l'AFDL entre les années 96 et 97, le régime de Mobutu représentait une menace sécuritaire potentielle pour l'Ouganda.

Sous l'empire de ce régime, la RDC constituait la source de beaucoup de problèmes dans la région, notamment son alliance avec le régime de Khartoum. Cette alliance entre le maréchal Mobutu et Omar El-Béchar était source d'une politique agressive vis-à-vis des pays voisins à partir de 1989.

À noter que l'ancien président zaïrois avait permis à l'armée soudanaise d'opérer à travers le Nord de son pays, tant pour attaquer les rebelles du *Sudan People's Liberation Army* (SPLA), que pour soutenir le *Lord's Resistance Army* (LRA) une guérilla millénariste acholi qui opérait dans le nord de l'Ouganda. Ce deal entre les deux régimes s'expliquait par les évolutions politiques en Éthiopie à la suite de l'effondrement du régime communiste de Mengistu.

Dans ces dynamiques, le colonel Garang, leader du SPLA avait perdu ses bases arrière en avril 1991 et son mouvement avait été repoussé jusqu'à la frontière ougandaise. Désirant en finir avec le SPLA, le régime de Khartoum avait donné une aide massive en armes et en équipements à la LRA, un groupe rebelle ougandais opposé au régime de Museveni et opérant dans le Nord de l'Ouganda. Cette alliance était vite perçue comme une menace pour ce dernier.

En outre, lorsque le régime de Khartoum avait recruté d'anciens soldats de Idi Amin Dada, ancien président ougandais, dans sa région d'origine (le West Nile) pour en faire un nouveau mouvement rebelle opposé au gouvernement de Kampala, le maréchal Mobutu avait à son tour donné son autorisation pour que son territoire serve de base-arrière à cette rébellion. De plus, le régime de Kinshasa était perçu par Kampala comme un soutien d'autres mouvements subversifs ougandais. Il

¹ Uyon Vakpa, *Conflits armés de l'Ituri : mécanismes de sa résolution et de sa prévention*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 78.

s'agit principalement des *Allied Defense Forces-National Army for the liberation of Uganda* (ADF-NALU), deux groupes armés hostiles au régime de Kampala se servant du sol congolais comme leur bastion.

En effet, les ADF et les NALU étaient au départ deux groupes armés distincts tous deux originaires de l'Ouganda. Ils avaient formé une coalition à l'issue d'un pacte signé entre leur leader, Yusuf Kabanda et Ali Ngaimoko, en 1995² avec comme objectif d'évincer le régime de Yoweri Kaguta Museveni au pouvoir depuis le milieu de la décennie 80. Il convient de préciser que l'existence des ADF et NALU est à situer entre 1967 et 1986, période marquée par une succession des rebellions et des putschs sanglants en Ouganda. Les différentes tentatives de renversement du régime en Ouganda ayant toujours tourné au fiasco, les combattants de ces groupes armés ont été chassés de ce pays, prenant ainsi le chemin de l'exil, soit en RDC, soit au Kenya où ils ont tenté de se réorganiser mais sans succès³.

L'adhésion de ces groupes à une idéologie islamiste leur avait permis de bénéficier du soutien du gouvernement du Soudan et, pour des raisons d'alliances stratégiques, de celui de la RDC (alors Zaïre)⁴. Comme qui dirait « l'ami de mon ennemi est mon ennemi », le régime de Kinshasa qui était devenu un soutien à ces groupes hostiles pour Kampala était perçu comme un régime ennemi dont il fallait se débarrasser. Il ne s'agit que d'une partie de l'explication dans la mesure où, au regard du retournement observé durant cette guerre, la seule préoccupation d'ordre sécuritaire ne suffirait pas. De ce fait, un complément d'explication est à trouver dans les ambitions régionales de Kampala, ce qui nous conduit à interroger les facteurs d'ordre géopolitique de cette intervention dans le point suivant.

I.1.2. Facteurs géopolitiques

L'Ouganda a une approche régionale et panafricaine de la sécurité qui le pousse à nourrir des ambitions à pouvoir contrôler la région⁵. C'est dans cette logique que l'Ouganda est intervenu en RDC, non pas pour éradiquer les mouvements rebelles ougandais implantés sur le sol congolais, mais pour installer un régime qui soit à la solde de Kampala, qui lui obéirait au doigt et aux yeux.

Il ne faudrait donc pas perdre de vue du fait que Laurent-Désiré Kabila, le leader de l'AFDL n'était pas un homme qui avait sollicité l'appui de Kigali et de Kampala pour renverser le président Mobutu. Par contre, il avait été choisi et imposé à la tête de l'AFDL comme un faire-valoir pour enlever l'image d'une guerre d'agression contre la RDC aux yeux de la communauté internationale. En clair, le

² International Crisis Group, *L'Armée de résistance du seigneur : une stratégie régionale pour sortir de l'impasse*, Rapport Afrique N°157 – 28 Avril 2010, p.2.

³ *Idem*, pp.1-12.

⁴ Romkema, H., *Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en République Démocratique du Congo. Cas des FDLR, FNL et ADF/NALU*, Washington, MRDP, 2007, p.9.

⁵ Sonia Le Goullierec, *L'Ouganda, moteur de la construction régionale ?* Disponible sur <https://www.diploweb.com/Sonia-LE-GOURIELLEC.html>, consulté le 21 décembre 2018.

recrutement d'anciens rebelles congolais réfugiés dans la région, pour servir les causes étrangères, se veut la preuve flagrante de vouloir imprimer à cette guerre la connotation d'une rébellion internes. Il n'en est pourtant rien dans la mesure où nombre des Congolais ayant combattu au sein de l'AFDL avaient maintes fois tenté mais sans succès de renverser militairement le régime de Mobutu. L'occasion faisant le larron, ils accepteront cette offre en vue de leur permettre de réaliser leur vieux rêve, avec n'importe quel allié, y compris le diable.

Une fois au pouvoir, Laurent-Désiré Kabila devrait demeurer un président protocolaire chargé de rendre service à ceux qui l'ont porté au pouvoir, c'est la raison pour laquelle les Rwandais étaient massivement engagés dans les postes stratégiques militaires et politiques pour servir l'intérêt de leur pays. Si l'on s'en tient à ce stratagème, force est de constater que c'est lorsque Laurent-Désiré Kabila avait tourné le dos à ces deux capitales que son arrêt de mort sera signé.

Pourquoi l'Ouganda devrait-il d'abord assujettir le régime de Kinshasa avant de passer au contrôle total de la région ? Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'à l'échelle régionale, le seul pays qui est doté des atouts naturels de puissance demeure la RDC. Pays aux dimensions sous-continentales (2 345 410km²), deuxième massif forestier du monde, deuxième château d'eau mondial, scandale géologique..., la RDC est donc le seul pays qui fait peur et menace les ambitions régionales ougandaises.

Ainsi donc, du fait d'une résistance rencontrée par l'Ouganda en RDC, il a trouvé une autre formule. Faute d'obtenir l'allégeance du régime de Kinshasa, l'Ouganda instrumentalise des groupes armés afin de fragiliser ce géant africain et de piller systématiquement ses ressources naturelles. A ce titre, l'Ouganda cherche à tout prix à maintenir la RDC dans une situation d'instabilité politique et sécuritaire pour continuer à la contrôler et à dicter ses lois sur elle. C'est qui rappelle le discours des années de l'intervention de ce pays selon lequel « Inchi ni yenu, order ni yetu ». Cette phrase en Swahili peut être traduit en Français dans le sens suivant : « le pays vous appartient, mais l'ordre nous revient ».

Pour réaliser cet objectif, l'Ouganda a investi dans son armée. Il est ainsi devenu une puissance militaire d'importance en Afrique de l'Est et une base stratégique anglo-américaine.

Par conséquent, il est parvenu à passer d'une position géopolitique de périphérie africaine de l'océan indien à celle de périphérie de l'océan Atlantique jouant un rôle moteur dans le nouveau partage d'influence en Afrique. Il est le premier bénéficiaire de l'aide au développement britannique sur le continent, mais aussi un intérêt pour les États-Unis du fait de ses potentialités pétrolières et parce qu'il apparaît comme une base arrière d'observation du Soudan et peut offrir un point d'ancrage pour la stabilisation de la région des Grands Lacs (notamment la RDC qui bénéficie encore de l'intérêt américain du fait de son potentiel minier).

Bien que le pays soit touché par l'instabilité régionale qui l'affecte en termes de flux de réfugiés, de déplacements internes, d'insécurité transfrontalière, l'Ouganda est aussi l'artisan de cette instabilité.

Ainsi, les pays et zones d'intérêts stratégiques pour sa sécurité sont : les voisins immédiats, puis les pays des Grands Lacs, les autres pays africains (avec un accent particulier sur l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte en raison de leurs positions géostratégiques) et le reste du monde.

La force militaire constitue un élément et un instrument essentiels de la puissance. Celle de l'Ouganda est remarquable avec 45 000 hommes pratiquement tous dans l'armée de terre (*Ugandan People's Defense Force*), 1 800 paramilitaires (police) et près de 10 000 hommes dans des milices locales, pour une population totale de 31,3 millions. A titre de comparaison, le Nigeria, puissance d'Afrique de l'Ouest, possède 78 500 hommes pour une population de 131,5 millions d'habitants.

I.1.3. Facteurs économiques

Les raisons d'ordre économique ne doivent pas être écartées dans l'intervention militaire ougandaise en RDC. Ce qui a conduit l'anthropologue Gérard Prunier à souligner le fait que les idées économiques du président ougandais étaient sûrement le moteur de la première intervention militaire au Zaïre. Pour autant, le président ougandais a une vision marxiste, croyant à une transformation politique du continent africain avec du soubassement économique. D'où, l'élargissement de ses marchés en Afrique en considérant le bloc inerte de la RDC comme un obstacle à la transformation économique régionale. C'est dans cette dynamique que Museveni a voulu traiter l'ancienne province orientale et une partie du Nord-Kivu, c'est-à-dire la lisière allant de Lubero à Faradje, et d'Isiro à Kisangani, comme une zone d'influence 'naturelle' pour le commerce, les entreprises et les capitaux ougandais⁶.

Cette vision s'est accompagné d'une approche militaire visant l'instauration d'une économie de prédation et de guerre en RDC. Par conséquent, la présence militaire ougandaise en Ituri donnera lieu à l'émergence d'un commercialisme militaire, une tournure employée par Chris Dietrich⁷, se traduisant par une tendance dans la privatisation de la sécurité en Afrique subsaharienne, qui implique l'utilisation croissante des armées nationales comme instruments pour générer des bénéfices économiques pour les élites politiques.

D'où, le pillage des ressources congolaises deviendra l'enjeu majeur de la présence de l'Ouganda en Ituri. C'est dans cette optique qu'il a composé avec certaines multinationales intéressées par les ressources issues du pillage.

Ces dynamiques se sont révélées au grand jour le 25 septembre 1998 lorsqu'un accident d'un avion transportant les dignitaires du pouvoir ougandais s'était produit en Ituri. Pour la plupart, c'étaient des officiers généraux ougandais qui avaient pris place abord de cet avion, notamment Jet Mwebaze

⁶ Prunier, *Op. cit.*

⁷ DIETRICH, C., "The commercialisation of military deployment in Africa", *African Security Review*, vol. 9, no. 1, Institute for Security Studies, 2000. Cite par *Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse, op. cit.*, p.25

accompagné de Rose Kirungi, belle-soeur du major Reuben Ikondere, lieutenant du corps expéditionnaire en RDC, du négociant indien Arif Mulji et de l'homme d'affaires israélien Zeev Schif, membre du conseil d'administration d'Efforte, la société d'investissement appartenant au frère de Museveni Salim Saleh. Cet avion accidenté avait transporté également le général James Kazini, commandant en chef du corps expéditionnaire en RDC et beau-frère de Janet Museveni, la première Madame ougandaise. Ces officiers et les hommes d'affaire qui les accompagnaient avaient transporté avec eux, 1.2 million de dollars en argent liquide⁸ avec comme destination la ville de Bunia, chef-lieu de l'Ituri.

Quel était le but de ce voyage ? Comme on peut le constater, c'est pour des raisons d'affaires que les officiers de l'UPDF s'étaient faits accompagner des représentants des multinationales. Ces derniers les avaient accompagnés en vue de l'achat d'une importante quantité d'or obtenue clandestinement en RDC par les officiers ougandais, en témoigne par le biais d'Efforte et de la société de Mulji, Banda Electricals⁹.

Cette compénétration d'intérêt entre militaires et hommes d'affaire procède d'une stratégie bien réfléchie et développée par les leaders politiques ougandais et congolais. Et ce, en vue de faire face à la fragmentation de leurs anciens réseaux de patronage dans l'ère après la guerre froide. C'est ainsi que les politiciens ont formé des alliances avec des entreprises minières étrangères et des firmes privées de sécurité. À cette fin, ils ont réussi à éviter l'émergence de centres de pouvoir rivaux locaux, mais en même temps ils sont aussi responsables de la destruction de leurs propres structures étatiques conventionnelles¹⁰.

À ce sujet, la lecture du rapport dressé sur le pillage des ressources naturelles en RDC par les milieux étrangers que les experts onusiens avaient dressé fournit quelques renseignements dont les principaux montrent que¹¹ :

- Entre 1998 et 2000, il y a eu 1 800 camions chargés de grumes, de bois d'œuvre, de café, d'écorces médicinales, de cassitérites, de pyrochlore, de minerai de fer, de thé et de quinine qui sont entrés en Ouganda en provenance de la République Démocratique du Congo ;
- L'analyse des séries d'image recueillies par satellite sur une certaine période révèle l'étendue de la déforestation qu'a subie la Province Orientale en général et l'Ituri en particulier entre 1998 et 2000. Les forêts les plus exploitées se situent, selon ces images, autour de Djugu, Mambasa, Beni, Komanda, Luna, Mont Hoyo et Aboro.

⁸ Prunier cité par *Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse*, op. cit., p. 13.

⁹ *Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse*, op. cit., p. 13.

¹⁰ RENO, W., "African weak states and commercial alliances", *African Affairs*, vol. 96, 1997, pp.165-185. Cite par *Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse*, *ibidem*.

¹¹ Rapport du groupe des Experts de l'ONU cité par Uyon Vakpa, op. cit., p. 78.

Il en ressort également que le pillage en Ituri a été le travail de plusieurs réseaux d'élite composés de soldats ougandais, d'entreprises multinationales, de rebelles locaux, d'officiers et de politiciens. Certains hommes d'affaires hema auraient collaboré avec les militaires ougandais pour transporter des matières premières ituriennes vers l'Ouganda.

En échange de ces produits, ils auraient reçu de l'essence, des cigarettes et des armes, sans avoir payé des taxes à la douane. De plus, Maindo Monga Ngonga¹² ajoute : « *il serait même justifié de décrire l'Ituri comme un «Far West ougandais», une zone où l'impunité règne et où le droit du plus fort prévaut. Durant les deux guerres récentes, tout le pouvoir économique et politique aurait été entre les mains d'un groupe restreint d'officiers ougandais, qui n'ont poursuivi qu'un seul but: manipuler la situation de conflit pour en tirer des avantages personnels* ».

Voilà quelques éléments de réflexion pouvant permettre d'éclairer les implications et les facteurs qui ont été à la base de l'intervention militaire ougandaise en RDC. Tout de même, il a apparu qu'au cours de cette guerre d'agression, l'Ouganda et ses alliés n'étaient pas parvenus à l'objectif principal, celui de déboulonner le régime de Kampala. D'où l'enlisement de la guerre qui précipitera la quête d'une solution politique et diplomatique en lieu et place de la logique de la canonnière. Cette nouvelle carte jouée par les organisations internationales a favorisé le désengagement de l'Ouganda de la RDC et mérite une attention particulière dans le point suivant.

II. De la guerre d'occupation au désengagement des troupes ougandaises de la RDC

William Lacy Swing, alors Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, a évoqué trois phases distinctes dans l'évolution du retrait des troupes étrangères et du processus de paix : la phase de Lusaka, la phase de Pretoria et la phase de Kinshasa. À la phase de Lusaka et à celle de Pretoria correspond l'action internationale axée sur la facilitation de la conclusion des accords de paix, tandis que la phase de Kinshasa fait correspondre l'action internationale au suivi de l'exécution des accords de paix conclus. L'autre axe sur lequel porte cette action concerne l'organisation et la tenue de la Conférence internationale sur la région de l'Afrique des Grands Lacs¹³.

Quels sont les facteurs qui ont précipité le désengagement de l'Ouganda de la RDC ? Telle est la question à laquelle nous voulons répondre dans ce point qui oriente la piste de réflexion vers les accords de Lusaka et de Luanda d'une part, les pressions internationales d'autre part.

II.1. Accord de Lusaka

Conclu le 10 juillet 1999, l'Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC avait été supervisé par Frédéric Chiluba, alors président de la Zambie qui était chargé par la Communauté de

¹² Maindo Monga Ngonga, *op. cit.*, p.17.

¹³ Balingene Kahombo, *op. cit.*, p.25.

Développement d'Afrique Australe (SADC) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), actuellement Union Africaine (UA), de conduire les négociations entre les belligérants¹⁴.

Il convient de noter que l'Accord de Lusaka avait eu le mérite de jeter les bases de négociations politiques inter-congolaises organisées à plusieurs étapes avec l'aide d'un facilitateur neutre, sir Ketumile Masire, choisi par les parties congolaises avec l'aide de l'OUA. La dernière étape de ces négociations, qui se tint à Pretoria en Afrique du sud, aboutit, le 17 décembre 2002, à la conclusion de l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC (dit Accord de Pretoria II) grâce à l'implication dans la facilitation du Président en exercice de l'UA et Président de la RSA. Et c'est cet Accord qui aura servi de base à la Constitution de la transition en RDC adoptée, le 31 mars 2002, par la plénière du dialogue intercongolais à Pretoria. Au regard de son importance dans la fin de l'occupation militaire étrangère, l'accord de Lusaka, son objet et les mécanismes d'accompagnement mis sur pied font l'objet d'un examen attentif dans les points suivants.

II.1.1. L'objet de l'accord de Lusaka

Dans la dimension externe du conflit en RDC, cet accord a formellement consacré¹⁵ :

- Dans ses articles 1^{er} et 4^e, la cessation des hostilités et le rapatriement des groupes armés étrangers (article 4);
- la normalisation des relations de confiance et bon voisinage entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda.

Sur le volet interne du conflit :

Aux termes du chapitre 5 dudit accord, il est consacré principalement la relance et l'organisation de la transition démocratique en RDC en vue des élections libres, démocratiques et transparentes devant déboucher sur l'instauration d'un nouvel ordre politique dans le pays. Tout ceci passe par l'intégration de l'armée nationale, le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et l'aménagement d'une gouvernance post- conflictuelle marquée par le partage équitable et équilibré du pouvoir entre les forces politiques signataires de l'Accord global et inclusif (composantes et entités).

II.1.2. Mécanismes de suivi des accords

Les mécanismes du suivi de l'application de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka ont été prévus dans le chapitre 4, al. 1.2. Ils comprennent la Commission Militaire Mixte (CMM), une mission des Nations Unies au Congo (MONUC) et un Comité d'Accompagnement de la Transition au Congo (CIAT). Cependant, les attributions et les compétences de chaque mécanisme font l'objet de commentaire dans les points qui suivent.

¹⁴ Balingene Kahombo, *Le règlement pacifique du conflit en RDC: étude juridique pour une paix durable dans la Région des Grands Lacs*, Mémoire inédit, Droit Public, Faculté de Droit, Université de Goma, 2004- 2005, p.20.

¹⁵ Accords de Lusaka du 10 juillet 1999 portant cessation des hostilités en RDC.

II.1.2.1. La CMM

Le présent mécanisme doit être considéré comme la première institution chargée de la mise en œuvre de l'accord de Lusaka. À cet effet, il ressort de l'accord sous analyse que « *Les Parties constitueront une commission militaire mixte (CMM) qui sera chargée d'exécuter, immédiatement après l'entrée en vigueur de cet Accord et en collaboration avec le groupe d'observateurs de l'ONU et de l'OUA, des opérations de maintien de la paix jusqu'au moment du déploiement de la force de maintien de la paix des Nations Unies. Sa composition et son mandat seront conformes aux dispositions du chapitre 7 de l'annexe A à cet accord*».

Pour mener à bien son travail, la CMM a été chargée de remplir les tâches suivantes :

- les opérations de maintien de la paix : ceci implique indubitablement que la CMM devrait être dotée des troupes militaires pour la réalisation de ces opérations ;
- l'établissement des positions des unités au moment du cessez-le-feu ;
- la facilitation de la liaison entre les Parties aux fins de l'application du cessez-le-feu ;
- les enquêtes sur toute violation du cessez-le-feu ;
- l'élaboration des mécanismes de désarmement des groupes armés ;
- la surveillance ainsi que la vérification du retrait ordonné des forces étrangères.

Outre la CMM, les Nations Unies à travers la MONUC a joué également un rôle prépondérant dans le désengagement des troupes ougandaises en RDC. Telle est l'analyse faisant l'objet du point suivant.

II.1.2.2. La MONUC

La MONUC a été créée par le Conseil de sécurité des Nations Unies comme un organe subsidiaire conformément à l'article 29 de la charte. La mise en place de cette mission faisait suite au déploiement, autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1258 du 6 août 1999 et 1273 du 5 novembre 1999¹⁶, du personnel militaire de liaison des Nations Unies ainsi que du personnel civil, politique, humanitaire et administratif avec pour mandat, essentiellement, de travailler en collaboration avec la CMM. Au sein de la MONUC, fut intégrée *une équipe pluridisciplinaire dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, du soutien médical, de la protection des enfants et des affaires politiques, ainsi que le personnel d'appui administratif, pour aider le Représentant spécial jusqu'au 1^{er} mars 2000*¹.

Au départ, la MONUC était déployée comme force d'interposition sur la ligne de front en vue de veiller sur l'application de l'accord de Lusaka. Ses mandats et effectifs sont allés crescendo à tel point qu'après le retrait des forces étrangères, elle est devenue une mission de consolidation de la paix (MONUSCO).

¹⁶ Résolutions 1258 du 6 août 1999 et 1273 du 5 novembre 1999.

Un autre mécanisme auquel nous nous intéressons est le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT). Il fait l'objet du commentaire dans le point suivant.

II.1.2.3. Le CIAT

Considéré comme un gouvernement de fait en RDC par Tshiyembe Mwayila¹⁷, le CIAT a été mis en place conformément aux dispositions de l'annexe IV de l'Accord global et inclusif. Il est composé de cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, Etat - Unis, France, Grande - Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union européenne (Commission et Présidence), de l'Union africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC.

Le rôle du CIAT est défini comme devant garantir la bonne mise en œuvre de l'Accord global et inclusif et à soutenir le programme de la transition en RDC. Pour cela, il arbitre et tranche « *tout désaccord pouvant survenir entre les parties au présent Accord* ». Cependant, le CIAT a aidé la Commission de suivi de l'Accord global et inclusif à accomplir sa mission en exerçant de pressions sur les différentes parties et en offrant sa médiation dans un certain nombre de conflits. Lorsqu'en 2003 les négociations sur la répartition des postes au sein de l'état - Major général des armées ont connu un blocage, le CIAT a proposé une solution qui a servi de base au mémorandum signé à Kinshasa en présence de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le dialogue inter-congolais¹⁸.

Outre l'accord de Lusaka qui avait jeté le jalon du retrait des troupes étrangères de manière générale, il y a lieu de noter qu'il s'en était suivi la signature d'un autre accord bilatéral entre Kampala et Kigali à Luanda et Angola. C'est ce qui est abordé dans le point suivant.

II.2. L'accord de Luanda

L'accord entre la RDC et l'Ouganda en vue du retrait des troupes de ce dernier sur le sol de la première était déjà prévu dans l'accord de Luanda du 10 juillet 1999. Et ce, conformément aux dispositions de du chapitre 4, al. 1.2. qui stipulent : « *La commission militaire mixte et les mécanismes de l'ONU et de l'OUA devront élaborer un programme définitif et approprié du retrait ordonné de toutes les troupes étrangères de la République Démocratique du Congo* ».

C'est dans cette optique qu'interviendront deux accords séparés signés à Luanda entre Kinshasa et Kampala ainsi que celui de Pretoria signé entre Kinshasa et Kigali. Cette étape aura marqué une ère nouvelle de l'histoire politique congolaise. Réunis à Luanda en Angola sous les hospices du président Angolais, le Président congolais Joseph Kabila et son homologue ougandais ont signé un document, en date du 6 septembre 2002, lequel document intitulé « *Accord entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et de la République de l'Ouganda sur le retrait des troupes ougandaises de la*

¹⁷ Tshiyembe Mwayila, *Politique étrangère de la République Démocratique du Congo : Ruptures et Continuités*, Paris, L'Harmattan, 2009.

¹⁸ BALINGENE KAHOMBO, *op. cit.*, p.12.

république Démocratique du Congo, sur la coopération et la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays ».

Dans cet acte d'engagement, des dispositions importantes ont été arrêtées, parmi lesquelles :

- en vertu de l'article 1^{er} point 1 de cet acte, « *le Gouvernement de l'Ouganda s'engage à poursuivre le retrait de toutes ses troupes du territoire de la RDC, conformément au plan de la mise en œuvre en Annexe A* » ;
- aux termes de l'article 2 point 2, « *les parties s'engagent à s'abstenir à porter l'appui militaire et logistique y compris l'approvisionnement des bases arrières et sanctuaires, aux groupes armés, aux milices ethniques, aux organisations subversives et à tout mouvement de rébellion contre les intérêts des Parties* » ;
- au point 3, l'article 2 dispose : « *les parties s'engagent à travailler étroitement ensemble en vue d'accélérer le processus de pacification des territoires de la RDC actuellement sous contrôle de l'Ouganda et la normalisation de la situation à la frontière commune* »¹⁹.

Selon le calendrier du retrait élaboré de commun accord par les parties, le 70^{ème} jour à dater de la signature (le 6 septembre 2002), l'Ouganda allait entamer le retrait de ses troupes de Bunia de telle sorte que, le 100^{ème} jour, il aura évacué toutes ses troupes de Bunia²⁰.

Malgré les engagements des protagonistes, les violences n'ont pas faibli. Alors que depuis le 2 août 1998, l'issue de la guerre était telle qu'il n'y avait ni vainqueur ni vaincu.

De surcroit, face à la poursuite des hostilités, les pressions croissantes de la communauté internationale ont poussé davantage l'Ouganda vers le retrait. Maindo Monga Ngonga l'a confirmé en écrivant : « *L'Ouganda a alors été pointé du doigt par les chancelleries occidentales et sa présence dénoncée comme contraire aux accords de Sun City qui prévoyaient le retrait des troupes étrangères de RDC. Sous la pression internationale, le retrait rapide de l'UPDF, qui devait être remplacée par les Casques bleus de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo)* »²¹.

II.13. Pressions internationales

Malgré les engagements des protagonistes, les violences n'ont pas faibli. Alors que depuis le 2 août 1998, l'issue de la guerre était telle qu'il n'y avait ni vainqueur ni vaincu.

De surcroit, face à la poursuite des hostilités, les pressions croissantes de la communauté internationale ont poussé davantage l'Ouganda vers le retrait, comme le souligne Maindo Monga Ngonga qui note « *L'Ouganda a alors été pointé du doigt par les chancelleries occidentales et sa*

¹⁹ Dispositions de l'Accord du 6 septembre 2002 entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et de la République de l'Ouganda portant retrait des troupes ougandaises de la république Démocratique du Congo, sur la coopération et la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Voir annexe du présent travail.

²⁰ Lire le calendrier du retrait des forces armées ougandaises UPDF de la RDC en annexe de ce travail.

²¹ Maindo Monga Ngonga cité par Virculon, *op. cit.*, p.16.

présence dénoncée comme contraire aux accords de Sun City qui prévoyaient le retrait des troupes étrangères de RDC. Sous la pression internationale, le retrait rapide de l'UPDF, qui devait être remplacée par les Casques bleus de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo)»²².

Pour mener à bon port ce processus, la communauté internationale a agi de concert avec toutes les parties au conflit, c'est-à-dire avec leur assentiment et leur concours, à l'exclusion des groupes armés qui sont bannis du processus de paix.

III. Désengagement des troupes ougandaises et descente aux enfers de l'Ituri

En vertu de l'accord du 6 septembre 2002 prévoyant le retrait total des forces armées ougandaises de la ville de Bunia 100 jours à dater de l'entrée en vigueur dudit accord, remarquons qu'évidemment, le 24 mai 2003 on a assisté au retrait des forces armées ougandaises de la RDC. Ceci, en conformité de la convention de Vienne du 28 mai 1969 portant droit des Traités qui dispose en son article 26 : « *Pacta Sunt Sevanda. Tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi* »

Dans cette section, nous analysons les retombées de ce retrait sur le conflit armé en Ituri, d'autant plus que ce dernier constitue les tenants et les aboutissants du tripatouillage des forces étrangères, en l'occurrence l'Ouganda.

III.1. Du point de vue politique

Le désengagement de l'armée ougandaise de la RDC s'est produit dans des conditions qui laissent déjà planer un spectre apocalyptique dans ce district. Ceci fait suite à la quantité incommensurable d'armes qu'elle a octroyées simultanément aux groupes armés rivaux, plaçant ainsi chacun dans une propension hégémonique. Par conséquent, le district de l'Ituri a été précipité dans la profondeur abyssale du gouffre.

À cet effet, Maindo souligne que : « *Pourtant, le retrait de UPDF a créé à Bunia au début de 2003 un vide stratégique qu'ont cherché à remplir les Hema de l'UPC et les Lendu du FNI/FRPI, à ce moment devenus alliés de l'UPDF* »

Aussi, cet auteur ajoute-il que : « *“La bataille de Bunia” de mars à juin 2003 a alors valu à l'Ituri de bénéficier de l'attention des « faiseurs de news ». Pendant ces trois mois, Lendu et Hema ont pris et repris la ville, se livrant à chaque fois à des opérations d'épuration ethnique en bonne et due forme (les miliciens fouillaient les maisons à la recherche des membres de l'autre ethnie qu'ils exécutaient sur place.*

Cette situation s'est généralisée à travers tout le district. Dans le territoire de Mahagi par exemple, deux groupes armés se faisaient face : d'une part les FAPC du Commandant Jérôme Kakwavu, une milice non tribale, d'autre côté, la FPDC, une milice alur de Thomas UNENCAN et le FNI, une milice

²² Maindo Monga Ngonga cité par Virculon, *op. cit.*, p.16.

Lendu. A avril 2003, la MONUC, disposant d'un infirme effectif de 3 observateurs et un interprète furent pris sous le coup nourri du feu, pendant qu'ils tentaient d'apaiser les tensions entre les groupes susmentionnés à Mahagi ; ils ont échappé de justesse si bien qu'ils ont dû traverser la frontière ougandaise d'où ils étaient évacués par un vol spécial de la MONUC à partir de la ville frontalière de l'Ouganda (Paidha).

Par ailleurs, le 25 mai 2003, alors que la dernière troupe ougandaise était sur la voie du retrait, arrivée dans le territoire de Mahagi à destination de l'Ouganda, à 173 km de Bunia, des échauffourées ont éclaté entre les FPDC et les FAPC. Ici, l'UPDF, par le biais du Major Ezra Byaruhanga²³ a joué le rôle de "négociateur de raid" pour tenter de réconcilier les deux parties qui tenaient mordicus chacune, anéantir l'autre afin d'avoir le monopole du contrôle de ce territoire.

Il en est de même du FNI qui, poussé aux extrêmes, avait lancé d'assaut contre plusieurs positions des FAPC, entre autres celle de Djalasiga, situé à plus de 50 km au nord du territoire de Mahagi, celle de Ndrele, un poste d'Etat situé dans le territoire de Mahagi ainsi celle de Djegu, une localité située à vingt kilomètre du lac Albert.

Après une contre-offensive foudroyante, les FAPC avaient réussi à démanteler tous les camps du FNI situés dans le territoire de Mahagi ainsi que ceux du territoire d'Aru. Le camp de FPDC basé dans l'aérodrome de Mahagi (Zale) a fini par subir le sort similaire à celui du FNI.

Suite à la recrudescence, voire la généralisation de combats à travers ce district, il y a lieu de se poser la question suivante : quel était le rôle de la MONUC dont la mission est pourtant le maintien de la paix ? Est-ce c'était l'observation des parties en conflit ou de s'interposer pour protéger la population ? Avec Maindo Monga Ngonga, nous répondons à cette question en ces termes : « *Incapable d'arrêter les combats en ville, le contingent de la MONUC (environ 200 hommes) a été secouru par une force militaire Européenne, sous commandement français* »²⁴.

À cause de la catastrophe humanitaire provoquée par d'intenses combats mais aussi et surtout le caractère urgentissime d'une force de sécurité, le Gouvernement de Kinshasa qui œuvrait déjà pour la pacification de l'Ituri mais ne disposant d'aucune force dissuasive, dans un communiqué, a recommandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies ce qui suit de contraindre les forces étrangères de cesser leur soutien à toutes les troupes armées ; de neutraliser tous les « seigneurs de guerre » dont les rivalités et ambitions perpétuent la violence et empêchent l'administration spéciale intérimaire de

²³ Nous avons assisté individuellement à ce meeting tenu par le Major Ezra Byaruhanga qui parlait le lingala et le swahili. Sous la véranda du Bureau du territoire de Mahagi utilisée comme podium, cet officier ougandais avait accompli une mission impossible en tentant de concilier les points de vue divergents des protagonistes mais sans succès. Pour plus d'information, visiter l'adresse suivante : <http://atwww.irinnews.org/fr/Report/67720/pays.aspx?Country=GWF&Region=WA> consulté le 31 janvier 2013 à 8h12' consulté le 11 janvier 2013 à 8h12'

²⁴ Maindo Monga Ngonga, A., *op.cit.*, p.16.

fonctionner; de procéder au cantonnement en dehors de la ville de Bunia toutes les milices qui y sèment le désordre; d'autoriser le déploiement d'une force conséquente de la MONUC pour l'imposition de la paix en Ituri en attendant la restauration de l'autorité de l'Etat sur cette partie de la RDC²⁵.

Cette démarche diplomatique ayant rencontré un écho favorable du Conseil de sécurité de l'ONU, ce dernier a voté, à l'unanimité la résolution 1484 du 30 mai 2003 le déploiement d'une force multinationale dénommée « opération Artémis »²⁶.

En effet, l'opération Artémis était menée par la France au titre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD)²⁷, sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU pour une durée de trois mois, c'est-à-dire du 3 juin au 3 septembre 2003. Elle avait pour mission de (d') :

- Contribuer à stabiliser les conditions de sécurité et à améliorer la situation humanitaire dans la ville de Bunia ;
- Assurer également la protection de l'aéroport et des personnes déplacées se trouvant dans les camps de Bunia ;
- Contribuer, si la situation l'exigeait, à assurer la sécurité de la population civile, du personnel de l'ONU et des organisations humanitaires présents à Bunia.

Cette opération a été un succès dans la mesure où elle a largement contribué à la stabilité de la ville de Bunia et balisé le chemin vers le déploiement de plusieurs contingents de l'ONU dont les contingents pakistanais, népalais, marocain, etc. Sur la même lancée, Javier Solana, alors Haut représentant de l'Union Européenne pour la PESD, à l'occasion de la fin de l'opération "Artémis" à Bunia (République démocratique du Congo) a déclaré : *«...Avec la mission Artémis, l'Union européenne a pu, conformément aux objectifs qui sont les siens, contribuer de manière concrète aux efforts de paix déployés par la communauté internationale au travers des Nations Unies. Temporaire et délimitée dans l'espace de par le mandat qui lui était fixé par le Conseil de sécurité, cette contribution tangible a pu être mise en œuvre avec souplesse et rapidité suite à l'appel lancé par le Secrétaire Général Kofi Annan. Elle a permis de créer les conditions nécessaires au déploiement de la MONUC renforcée à Bunia, mais aussi de redonner une dynamique positive au processus de paix en République démocratique du Congo. »*²⁸.

III.2. Conséquences du retrait du point de vue humanitaire

Il y paradoxalement lieu de constater que le retrait annoncé des troupes ougandaises avait lassé planer le spectre d'une grave insécurité, conduisant ainsi à une fuite massive des civils vers l'Ouganda ou vers

²⁵ <http://atwww.irinnews.org/fr/Report/67720/pays.aspx?Country=GWF&Region=WA> consulté le 31 janvier 2013 à 8h12'

²⁶ Résolution 1484 du 30 mai 2003

²⁷ TSHIYEMBE Mwayila, *Politique étrangère de la République Démocratique du Congo : continuités et ruptures*, pp. 115-116.

²⁸ Solana, J., *Remarque* à l'occasion de la fin de l'opération "Artémis" à Bunia (République démocratique du Congo) Bruxelles, 1^{er} septembre 2003 **S0168/03**

des milieux sécurisés. C'est dans cette optique que ces réfugiés n'ont pas lésiné sur les moyens, ils ont suivi les trois derniers bataillons ougandais qui se retiraient de la RDC en mai 2003.

Selon le HCR, environ 2000 réfugiés congolais vaient pénétré en Ouganda par le poste-frontière de Goli, point de passage officiel pour gagner Nebbi, à la pointe occidentale de la Vallée du Grand Rift²⁹.

De plus, au 20 mai 2003, 5000 autres autres réfugiés ayant quitté l'Ituri, région en butte à des conflits dans l'Est de la République Démocratique du Congo pour gagner, à pied, le District de Nebbi en Ouganda.

D'après le Bureau du HCR/Ouganda, ce déplacement incessant des civils vers l'Ouganda avait porté le nombre de réfugiés fuyant les violents combats à Bunia, à environ 20 000 personnes³⁰. Ainsi, cette ville était devenue le théâtre de combats acharnés entre milices ethniques rivales depuis le 6 avril 2003 lorsque l'armée ougandaise qui occupait la ville a commencé à se retirer.

Au-delà de ce raz-de-marée humain, les groupes armés avaient fait obstruction à toute assistance humanitaire. À en croire le responsable du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires au Congo, Michel Kassa, les «*miliciens incontrôlés* » *faisaient obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à des milliers de personnes déplacées au nord et au sud de Bunia* ».

En outre, il faut signaler que les pénibles conditions de déplacement des réfugiés avaient été à la base du décès d'un grand nombre de personnes âgées et infirmes. Mais aussi, comme l'affirme M. Byaruhanga: «*avant d'atteindre leur destination, les réfugiés ont dû faire face à des crues subites et à des glissements de terrain causés par de fortes pluies, qui ont détruit un certain nombre de ponts* ».

S'agissant de leur provenance, les statistiques présentées par les autorités locales faisaient état d'une grande partie des réfugiés provenant du territoire de Mahagi, de la ville de Bunia et Beni (ce dernier étant un territoire du Nord-Kivu) à moins de 300 km de l'autre côté de la frontière entre l'Ouganda et la RDC.

Au cours de notre investigation, nous avons tenté de nous poser la question de savoir pourquoi les populations ont préféré accompagner les bataillons ougandais en plain retrait que de demeurer dans leur habitat naturel. En effet, pour cette population, l'armée ougandaise était le moindre mal car ne s'apprenait pas trop aux civils, contrairement aux miliciens qui rackettaient la population, pillaient, violaient et volaient tout en se livrant à des atrocités implacables. Dans plusieurs combats auxquels nous avons assisté, les combattants du FNI se faisaient accompagner des femmes transportant des paniers, sacs, etc. et sur leur passage, rasaient tout ce qu'ils rencontraient.

L'UPDF a donc créé le conditionnement psychologique dans le chef de la population congolaise en entretenant un climat de confiance alors que, cette force incitait en même temps les groupes armés à la

29

30

haine ethnique. Notre analyse nous a conduit à établir une relation de cause à effet entre l'attitude de cette population favorable aux forces armées ougandaises qu'aux groupes armés congolais, pourtant leurs compatriotes, à la maxime suivante : « *entre le mal et le pire, autant choisir le moindre mal* »³¹.

Sur le même registre, notons que, dans certaines mesures, UPDF s'interposait entre les groupes lorsqu'ils entraient en collision l'un contre l'autre, en tant que juge et partie.

III.3. Du point de vue économique

L'Ituri qui avait une vocation agropastorale et commerciale est descendu dans le bas de l'échelle. Il a perdu ses infrastructures socioéconomiques qui ont subies la destruction des milices armées. Les hôpitaux, les maisons de commerce et les bâtiments publics ont été détruits, des tôles emportées par des individus, mettant en péril le fonctionnement de cette province sur tous les plans.

La principale route qui traverse l'Ituri et qui le relie à l'Ouganda était abandonné à son triste sort. Les ressources naturelles, les taxes accisiennes et autres ont profité aux groupes armés au détriment du trésor public.

Un autre effet dramatique est la perte du cheptel dont cette province disposait. Les fermes ont été pillées par les miliciens pour soutenir leur effort de guerre. Plusieurs écoles ont connu de perturbation au cours de cette période, à telle point que certaines années scolaires telles qu'en 2002, avaient connu un une courte période de 6 mois dans certaines écoles.

Conclusion

En conclusion, il faut noter que l'intervention militaire ougandaise en RDC était liée ses préoccupations sécuritaires, mais aussi pour des raisons géopolitiques et économiques. Si l'Ouganda a réussi à occuper militairement une partie du territoire congolais, c'est entre autres à cause des soutiens dont il avait bénéficié des milieux politiques et économiques occidentaux. Pour autant, il ne disposait d'aucun moyen pour mener une longue et coûteuse guerre en RDC, si ce n'est qu'avec les ressources lui procurées par les puissances extérieures et les multinationales.

En outre, il convient de souligner que l'enlisement de la guerre en RDC devenait de plus en plus un fardeau, voire une menace pour la stabilité régionale. C'est la raison pour laquelle les acteurs ont commencé progressivement à se lancer dans les discussions devant déboucher sur le désengagement des troupes étrangères.

La donne avait également changement du fait de l'assassinat en 2001, du président Laurent-Désiré Kabila dont l'intransigeance vis-à-vis des agresseurs faisait de lui un obstacle à l'aboutissement des négociations, car lui-même prônait la guerre à travers ses discours pour écraser les agresseurs. C'est dans cette dynamique qu'il avait déclaré que « la guerre sera longue et retournera d'où elle est venue ».

³¹ Le pire renvoie aux miliciens pendant que le moindre mal, pour cette population, était l'UPDF, armée ougandaise.

L'assassinat de ce personnage avait laissé le fauteuil à son fils, Joseph Kabila qui s'était montré pragmatique et ouvert vis-à-vis des pays agresseurs. À cette fin, il avait insufflé une diplomatie qui consacrait pratiquement la rupture d'avec la vision radicale de son prédécesseur. Il s'agit d'une diplomatie qualifiée par Tshiyembe Mwayila de « diplomatie de flexibilité ».

De ce fait, précision que c'est son avènement au pouvoir qui permettra le dénouement des hostilités, notamment en signant l'accord de Luanda en 2002 qui avait signé le retrait des troupes ougandaises. Cet évènement était pourtant loin d'apaiser les conflits dans la partie orientale, notamment en Ituri. Cette région avait connu une page sombre de son histoire dans la mesure où les puissances extérieures avaient instrumentalisé des milices tribales, de véritables machines de mort qui avaient profité du vide stratégique laissé par les militaires ougandais, ce qui exacerbera les hostilités dans cette partie de la RDC.

Avec l'intégration des forces armées de la RDC (UPDF), les efforts de la communauté internationale et la participation des leaders communautaires, cette partie du pays est rangée parmi les îlots se trouvant dans l'océan des conflits qui continuent encore à secouer la grande partie orientale du pays. Toutefois, les violences n'ont pas encore dit leur dernier mot dans la mesure où persistent encore des groupes armés dans cette partie de la RDC et circulent encore des armes légères qui sont à la base de l'insécurité des civils.

Eu égard à ce qui précède, il y a lieu de souligner que le germe des conflits n'a pas encore été extirpé de cette région. La stabilité actuelle doit être considérée comme une période d'accalmie car, pour des intérêts mesquins, les acteurs politiques sont prêts à instrumentaliser les fractures communautaires à des fins politiques, comme en témoigne la résurgence des violences entre fin 2017 et début 2018, ayant entraîné le déplacement massif des civils, l'incendie des maisons, le pillage des zébus, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

<http://atwww.irinnews.org/fr/Report/67720/pays.aspx?Country=GWF&Region=WA> consulté le 31 janvier 2013 à 8h12'

Accord de Lusaka du 10 juillet 1999 relatif au cessez-le-feu en RDC

Accord du 6 septembre 2002 entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et de la République de l'Ouganda portant retrait des troupes ougandaises de la république Démocratique du

Congo, sur la coopération et la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Voir annexe du présent travail.

Balingene Kahombo, *Le règlement pacifique du conflit en RDC: étude juridique pour une paix durable dans la Région des Grands Lacs*, Mémoire inédit, Droit Public, Faculté de Droit, Université de Goma, 2004- 2005, p.20.

<http://atwww.irinnews.org/fr/Report/67720/pays.aspx?Country=GWF&Region=WA> consulté le 31 janvier 2013 à 8h12'

International Crisis Group, *L'Armée de résistance du seigneur : une stratégie régionale pour sortir de l'impasse*, Rapport Afrique N°157 – 28 Avril 2010.

Maindo Monga Ngonga, A., « La républiquette de l'Ituri en République Démocratique du Congo : Un Far West ougandais », in *Politique africaine*, 2003, vol. 89, pp.181-192.

Résolution 1258 du 6 août 1999

Résolution 1273 du 5 novembre 1999.

Résolution 1484 du 30 mai 2003

Romkema, H., *Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en République Démocratique du Congo. Cas des FDLR, FNL et ADF/NALU*, Washington, MRDP, 2007.

Solana, J., *Remarque à l'occasion de la fin de l'opération "Artémis" à Bunia (République démocratique du Congo)* Bruxelles, 1^{er} septembre 2003 **S0168/03**

Sonia Le Goullier, *L'Ouganda, moteur de la construction régionale ?* Disponible sur <https://www.diploweb.com/Sonia-LE-GOURIELLEC.html>, consulté le 21 décembre 2018.

Tshiyembe Mwayila, *Politique étrangère de la République Démocratique du Congo : Ruptures et Continuités*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Uyon Vakpa, *Conflits armés de l'Ituri : mécanismes de sa résolution et de sa prévention*, Paris, L'Harmattan, 2009.